

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023

ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230405-DE



Exécutoire le 19 avril 2023



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 23	Séance du 27 mars 2023
Date de la convocation : 21 mars 2023	
Delib20230405	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET
M. Florent ANDRÉ à Mme Fabienne MOREL.

Absents excusés :

M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Damien GUINEHEUX.

Secrétaire :

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230405-DE

Exécutoire le 19 avril 2023

Delib20230405

OBJET : Comptes administratifs 2022 – Budget ville et budget des activités funéraires

Le conseil municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022, dressés par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	/	1 213 200,98 €	/	400 000,00 €	/	1 613 200,98 €
Opérations de l'exercice	861 170,80 €	851 835,59 €	5 978 759,10 €	6 588 812,63 €	6 839 929,90 €	7 440 648,22 €
TOTAUX	861 170,80 €	2 065 036,57 €	5 978 759,10 €	6 988 812,63 €	6 839 929,90 €	9 053 849,20 €
Résultat de clôture	/	1 203 865,77 €	/	1 010 053,53 €	/	2 213 919,30 €
Restes à réaliser	1 185 105,66 €	3 817 805,36 €	/	/	1 185 105,66 €	3 817 805,36 €
TOTAUX CUMULES	2 046 276,46 €	5 882 841,93 €	5 978 759,10 €	6 988 812,63 €	8 025 035,56 €	12 871 654,56 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	3 836 565,47 €	/	1 010 053,53 €	/	4 846 619,00 €

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ACTIVITES FUNERAIRES

Résultats reportés	/	/	16 745,23 €	/	16 745,23 €	/
Opérations de l'exercice	/	/	5 128,32 €	12 710,46 €	5 128,32 €	12 710,46 €
TOTAUX	/	/	21 873,55 €	12 710,46 €	21 873,55 €	12 710,46 €
Résultat de clôture	/	/	9 163,09 €	/	9 163,09 €	/
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES	/	/	21 873,55 €	12 710,46 €	21 873,55 €	12 710,46 €
RESULTATS DEFINITIFS	/	/	9 163,09 €	/	9 163,09 €	/

- 2) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023



ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230405-DE

Exécutoire le 19 avril 2023

- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) à l'unanimité, approuve le compte annexe des activités funéraires,
- 6) à l'unanimité, approuve le compte administratif principal de la ville.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN